Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009- 336 /PRES promulguant la loi n° 011-2009/AN du 21 avril 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique signé le 24 septembre 2008 par le Burkina Faso.

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre nº 2009-036/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 30 avril 2009 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 011-2009/AN du 21 avril 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique signé le 24 septembre 2008 par le Burkina Faso;

VU l'avis juridique n° 200 9 012/CC du 24 février 2009 sur la conformité à la Constitution de l'Accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique;

## DECRETE

ARTICLE 1:

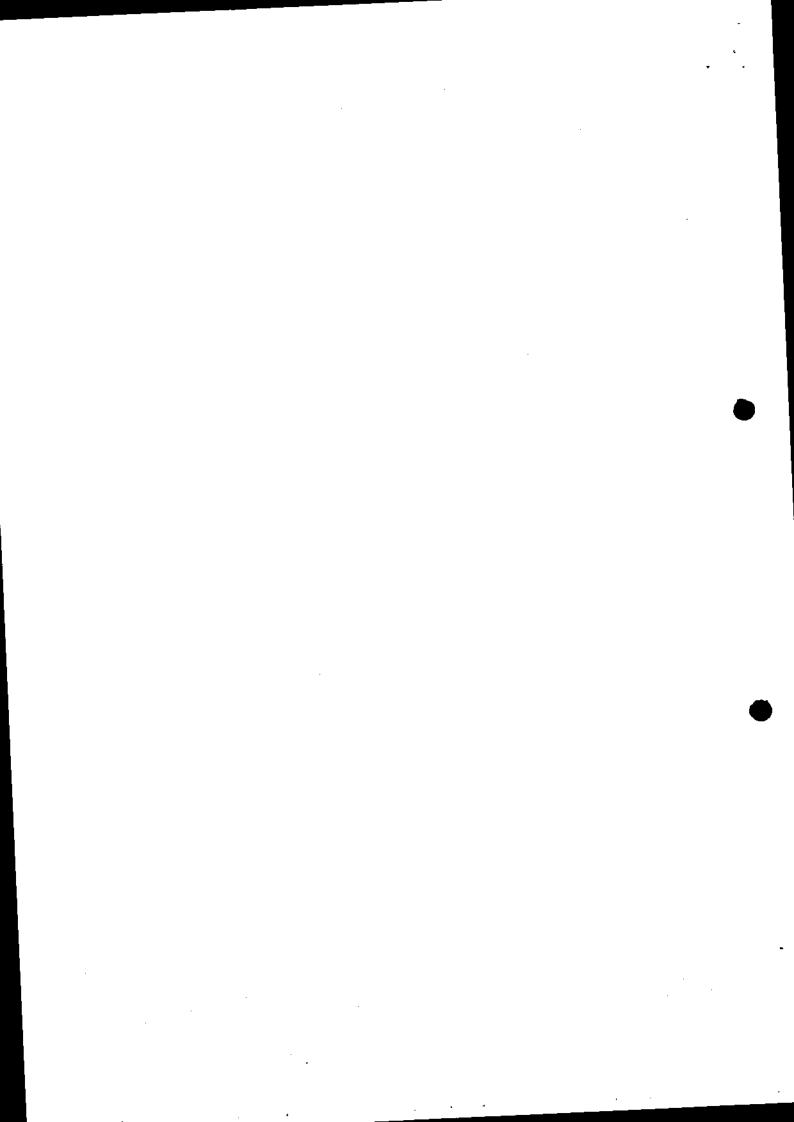
Est promulguée la loi n° 011-2009/AN du 21 avril 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique signé le 24 septembre 2008 par le Burkina Faso.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 22 mai 2009





## **BURKINA FASO**

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

QUATRIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI Nº <u>011-2009</u>/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA FACILITE AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE SIGNE LE 24 SEPTEMBRE 2008 PAR LE BURKINA FASO

### L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 21 avril 2009 et adopté la loi dont la teneur suit :

#### Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique signé le 24 septembre 2008 par le Burkina Faso.

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 21 avril 2009.

Roch Mari

Le Secrétaire de séance

Irène YAMEOGO/YAMEOGO